

compléter les paiements—(à voter de nouveau, \$199.40—périmé), \$320 ; Point-Edward—dragage \$5,600 ; fleuve Saint-Laurent—draguer chenal de bateau à vapeur à travers la batture au pied de l'île Wolfe \$600 ; Bayfield—prolongement de la jetée du sud—pour compléter les paiements \$1600 ; Barrie—construction de quais \$140 ; Collingwood—amélioration du port, \$6,050 ; Depot-Harbour—dragage, \$11,200 ; Gananoque—dragage, \$400 ; lac témiscamingue—quais, \$40 ; rivière Otonabi—dragage à Peterboro, \$410, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Sydney-Harbour, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Réparations de dragueurs, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques—Ontario:—Ile Pelée, câble sous-marin reliant l'île à la terre ferme—pour compléter les paiements pour réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Section de Qu'Appelle—Edmonton—ligne de ceinture à partir d'un point entre les stations de Bresaylor et du lac aux Oignons et Lloydminster, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent treize dollars et trente-huit cents soit accordé à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Ligne Ashcroft-Barkerville—pour payer solde de l'entreprise, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur la perception du revenu—entretien et réparations—lignes télégraphiques:—Lignes télégraphiques et câbles sous-marins, bas du Saint-Laurent et provinces maritimes, y compris les frais de mise en service des bâtiments requis pour le service des lignes sous-marines, ainsi que l'entretien de la télégraphie sans fil Marconi à Belle-Isle, \$5,000 ; lignes télégraphiques—Territoire du Yukon—lignes Ashcroft-Dawson et embranchements, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les vingt-trois premières résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La vingt-quatrième résolution étant lue une seconde fois.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

M. Henderson propose comme amendement, secondé par M. Blain, que les items suivants soient enlevés, viz.:—

Grande Vallée—Quai, \$16,000 ; Sept Iles—Quai, \$48,000.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Les résolutions subséquentes étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère des Chemins de fer et canaux:—Pour pourvoir aux appointements de J. Proulx, nommé commis de 2me classe cadette, à \$800, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cent soixante-trois mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur le capital—chemins de fer—Intercolonial:—Outillage portatif pour percer et couper les rails, \$14,000 ; prolongement jusqu'aux mines de Sydney, \$25,000 ; agrandissement dans les installations à Amherst, \$16,000 ; diversion de la